



PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE

Direction de la Sécurité et des Services du Cabinet
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
Affaire suivie par Mme Valérie GAURY
Tél : 04 92 36 72 14
Fax : 04 92 31 51 02
valerie.gaury@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement ARKEMA Château-Arnoux/Saint-Auban

Compte-rendu de la réunion publique du 23 mai 2013 à 18H00 Maison des Associations - Commune de Les Mées

Etaient présents :

Monsieur François AMBROGGIANI, Sous-préfet de l'arrondissement de Forcalquier
Monsieur Gérard PAUL, Maire de la commune de Les Mées, accompagné de son 1^{er} adjoint
Monsieur Vincent CHIROUZE, Chef de l'Unité territoriale de la DREAL à Manosque
Monsieur Pierre VINCHES, adjoint au Chef de l'Unité territoriale de la DREAL à Manosque
Monsieur Jean-Marie GIBELIN, Chef du Pôle Risques – DDT 04
Monsieur Bernard BARBARISI, Pôle Risques – DDT 04
Madame Valérie GAURY, adjointe au Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile – Préfecture 04
Monsieur Gilles CARRAZ, Directeur de la Sté ARKEMA, accompagné de Mme Marie-Pascale HECTOR, Responsable environnement, remédiation des sols
Monsieur Didier MAZET BRACHET du Cabinet d'études Alp' Géorisques, accompagné de Mlle EL BAHRI.

Présidée par M. François Ambroggiani, Sous-préfet de l'arrondissement de Forcalquier, et en présence de M. Gérard Paul, maire de Les Mées, cette première réunion publique sur les trois prévues est organisée afin de permettre aux personnes intéressées de prendre connaissance, au cours de la phase de concertation du projet d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'usine Arkéma de Château-Arnoux/St-Auban, des objectifs de ce plan et d'émettre d'éventuelles observations.

A 18H30, aucun public extérieur n'ayant rejoint la salle de réunion, M. le Sous-préfet propose de débiter cette séance par une présentation de diaporama commenté par MM. Chirouze et Vinches, relatif aux aléas (surpression, thermique et toxique) et précise que la séance servira de « répétition » pour les deux prochaines réunions publiques.

Avec l'accord des services présents ainsi que de M. le maire, il a été décidé de ne pas présenter le film du ministère de l'écologie sur la démarche PPRT, les participants le connaissant déjà.

Monsieur Carraz présente le diaporama du site d'Arkéma. Sur cette présentation, M. Vinches demande à ce que le PVC (combustion) soit ôté du diaporama et M. Gibelin fait la même demande pour ce qui concerne l'éthylène (pages 18 et 19), paragraphe « Potentiels de dangers » ; ces mentions devront également être retirées des supports distribués au public.

En effet, il ne s'agit pas bien évidemment de cacher une information mais ces précisions pourraient être interprétées comme un réel danger potentiel du fait de leur nature inflammable.

Après discussion, M. le sous-préfet propose de retenir ces propositions pour les prochaines réunions publiques.

Mademoiselle EL BAHRI présente ensuite les enjeux (périmètre de risque et zonage).

Monsieur Chirouze explique ensuite les différentes options qui sont envisageables à ce jour, dans le cadre du projet de règlement de la zone M+ (bleu foncé), aux propriétaires d'habitations situées sur cette zone :

1/ soit le PPRT réglemente cette zone par le biais de prescriptions de confinement des habitations qui s'imposeront aux propriétaires. Dans ce cas, les propriétaires auront 5 ans pour les réaliser et pourront bénéficier d'un crédit d'impôt de 40% du montant des travaux n'excédant pas 10% de la valeur du bien. La loi actuellement en discussion pourrait monter le total de l'aide financière à 90% du montant des travaux par le biais d'une participation à hauteur de 25% de la part de l'industriel, mais aussi des collectivités locales.

2/ soit le PPRT ne formule que des recommandations de confinement, auquel cas, les propriétaires ne pourront bénéficier d'aucune aide financière institutionnalisée.

3/ soit, l'entreprise Arkéma effectue des travaux supplémentaires de protection de ses installations à risques, pour un montant d'un million d'euros qui feront basculer une grande partie de la zone M+ bleu foncé en zone verte (aléa faible).

Monsieur Carraz précise qu'il sera impossible pour l'entreprise de supporter financièrement à elle seule une telle dépense.

Sur ces trois possibilités, M. le Sous-préfet souhaite que celles-ci soient bien explicitées et argumentées pour les prochaines réunions publiques afin d'aboutir à la solution la mieux adaptée possible.

Monsieur le sous-préfet remercie M. le maire de Les Mées, son 1^{er} adjoint, ainsi que les services participants et lève la séance à 20h15, étant précisé qu'aucun public ne s'est présenté en cours de séance.

Le Sous-préfet de Forcalquier



François AMBROGGIANI